DLP 24-4-81680488

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - B.P. 210 - 45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
Téléphone : 86-36-24

Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

ABONNEMENT ANNUEL : 70 F
M. le Régisseur de recettes de la D.D.A. du Loiret
93, rue de Curambourg - B.P. 210
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX

BULLETIN TECHNIQUE N° 338 — 22 AVRIL 1981

/ VIGNES /

BLACK-ROT DE LA VIGNE

Les périthèces, organes de conservation du champignon, viennent d'arriver à maturité, alors que la majorité des vignes ont atteint le stade sensible.

Pour lutter contre le Black-Rot et pour empêcher les contaminations primaires, il est possible d'utiliser l'une des matières actives suivantes : Captane : 180 g - Cuivre : 500 g - Folpel : 175 g - Mancozèbe : 280 g - Manèbe : 280 g - Zinèbe : 250 g. Ces matières actives entrent dans la composition de nombreuses spécialités commerciales. A cette liste il convient d'ajouter le Captafol (Difosan, Orthodifolatan) : 180 g - la Dichlofluanide (Euparène) : 250 g et le Propinèbe (Antracol) : 280 g. Les doses sont exprimées en grammes de matière active par hectolitre. En outre, diverses associations sont également autorisées pour lutter contre cette maladie.

Ce traitement est obligatoire sur tous les cépages dans les communes déclarées contaminées par un arrêté préfectoral. Ces communes sont les suivantes :

Cher : Coust - Charenton du Cher - Chateaumeillant - Saint Maur - Quincy - Brinay - Vesdun - Saint Vitte - Le Chatelet - Ardenais

Indre : Urciers - Champillet - Chabris - La Vernelle - Fontguenand - Lye

Indre-et-Loire : Montlouis sur Loire - Lussault sur Loire - Saint Martin le Beau

Loir et Cher : Selles sur Cher - Cormeray - Monthou sur Bièvre - Huisseau sur Cosson - Maslives - Mesland - Onzain - Chouzy sur Cisse - Mareuil sur Cher - Meusnes - Seigy - Couffi

Loiret : Cléry Saint André - Mézières lez Cléry - Mareau aux Prés

EXCORIOSE

Pour lutter contre l'Excoriose deux traitements de post débourrement sont nécessaires : le premier doit être réalisé au stade "pointe verte", le second au stade E "premières feuilles étalées" ; ce dernier stade est atteint dans de nombreuses situations.

A la liste des fongicides publiée dans le Bulletin Technique du 14 Avril il convient d'ajouter une spécialité associant Cymoxamide - anciennement Curzate - et Zinèbe (Novofix F activé).

ROT - BRENNER

Dans toutes les vignes où l'on redoute cette maladie, un traitement réalisé au stade deux-trois feuilles étalées sera efficace si l'on utilise l'une des matières actives suivantes : Produits cupriques - Cuivre - Zinèbe - Mancopper - Captafol - Mancozèbe - Manèbe ou association Phosethyl + Folpel aux doses conseillées contre le Mildiou.

Il est à noter que certaines matières actives sont efficaces à la fois contre l'Excoriose, le Black-Rot et le Rot-Brenner.

.../...

Imprimerie de la Station "Centre". Le Directeur-Gérant : J. THIAULT

P491

OIDIUM

Dans les vignes où des attaques ont été observées l'an dernier et pour les cépages sensibles, il est conseillé d'effectuer un soufrage dès que les vignes atteignent le stade trois à quatre feuilles étalées. Appliqué précocement ce traitement est particulièrement efficace et a une action intéressante sur l'Acariose et l'Erinose.

En l'absence de matériel spécialisé pour réaliser un poudrage, il est possible d'utiliser en pulvérisation un des fongicides suivants : *Soufre micronisé mouillable : 1000 - Bénomyl (Benlate) : 25 - Dichlofluanide (Euparène) : 125 - Dinocap (Karathane, Capoïd 25, Sovicap) : 30 - Fenarimol (Rubigan) : 1,2 - Méthyl-thiophanate (Pelt 44) : 140 - Triadimefon (Bayleton 5) : 5.* Les doses sont exprimées en grammes de matière active par hectolitre d'eau.

ACARIOSE ET ERINOSE

Si des symptômes d'Acariose et d'Erinose sont observés (pousses atrophiées, petites feuilles déformées), il est conseillé en l'absence de poudrage au soufre de réaliser une pulvérisation avec l'une des matières actives suivantes : *Bromopropylate (Néoron) : 50 - Dicofol (Nombreuses spécialités) : 50 - Endosulfan (Insectophène, Thiodan, Agrophyte) : 60 - Oxydemeton méthyl (Anthonox, Métasystemox) : 25.* Les doses sont exprimées en grammes de matière active par hectolitre d'eau.

CHARANCONS DES SILIQUES / COLZA /

Les conditions climatiques actuelles sont peu favorables à l'activité des charançons des siliques mais les cultures sont toujours sensibles à ce ravageur.

Dès le prochain réchauffement une surveillance des cultures sera à nouveau nécessaire. Les blessures des jeunes siliques par les charançons des siliques favorisent la ponte des cécidomyies.

Rappelons qu'une fois la pleine floraison réalisée l'efficacité du piégeage est limitée et qu'une observation directe sur les plantes est indispensable.

ORGES D'HIVER ET ESCOURGEONS / CEREALES /

Dans la majorité des cultures le stade "deux noeuds", voire le début gonflement, est atteint.

Les attaques graves de *maladies du pied* sont rares. De la *rhynchosporiose* est observée sur les feuilles supérieures dans quatre parcelles sur dix. Rappelons que pour lutter contre cette maladie deux interventions fongicides peuvent être nécessaires : la première au début du redressement, la seconde au gonflement.

L'*oïdium* est toujours rare (une parcelle sur dix). Aucun nouveau cas de rouilles n'a été signalé.

En présence d'*Helminthosporiose* (H. teres) dans les départements du Cher et de l'Indre, et dans l'attente des résultats des essais implantés récemment, l'adjonction de Manèbe à un fongicide efficace contre la rhynchosporiose pourrait permettre de limiter le développement de la maladie. Les conséquences économiques d'une telle attaque, dans notre région, sont difficiles à apprécier.

SEIGLE

Des attaques de *rhynchosporiose* sont également observées en Sologne dans les cultures de seigle. En présence de cette maladie sur la troisième feuille à partir du sommet de la plante, une intervention peut se justifier notamment en présence de maladies du pied.

BLES TENDRES D'HIVER

De nombreuses cultures sont maintenant au stade "deux noeuds" : *c'est le moment de décider si une intervention contre les maladies du pied,* ayant éventuellement une action sur les maladies du feuillage, *est nécessaire.*

.../...

Du *Piétin-verse* est actuellement noté dans deux parcelles sur trois mais les attaques sont en général moins graves que l'an dernier. Le seuil d'intervention n'est atteint en moyenne que dans une parcelle sur six, mais la maladie est plus fréquente dans certaines régions comme le Perche (département d'Eure-et-Loir), la Champeigne et les Gatines de Loches et de Montrésor (département d'Indre-et-Loire) et d'une manière générale dans le département du Loiret.

Les cultures semées en Octobre derrière un précédent paille ou colza sont les plus touchées.

La *fusariose* est plus fréquente qu'à l'accoutumée notamment dans la région de Pontlevoy (41) et dans les départements de l'Indre et de l'Indre-et-Loire où des attaques de rhizoctone sont également notées.

Une intervention contre les maladies du pied se justifie dès que 15 à 20 % des talles sont malades. Pour apprécier le niveau des attaques il convient d'examiner la base d'une cinquantaine de brins prélevés au hasard dans chaque culture.

Sur le feuillage l'*oïdium* est toujours rare et aucun nouveau cas de rouille jaune nous a été signalé ces derniers jours. De la *septoriose* est rencontrée dans deux parcelles sur trois ; la maladie est présente sur les feuilles supérieures dans une parcelle sur six notamment en Beauce, en Champagne Berrichonne, en Champeigne et dans les Gatines d'Indre-et-Loire.

En cas d'intervention contre les maladies du pied il convient de choisir un fongicide à base de *Bénomyl, Carbendazime ou Thiophanate méthyl* et, en présence de septoriose sur le feuillage, d'une matière active efficace contre cette maladie.

Les premières larves de *lema* sont observées. Les *pucerons* sont toujours rares.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
CENTRE

G. BENAS

LES TRAITEMENTS DU SOL EN CULTURES DE MAIS

Matière active et dose en g./ha	Spécialités commerciales	Ravageurs		
		Larves de taupins	Scutigérelles	Oscinies
**lindane* 1 500 en plein	*nombreuses*	+++	0	0
bendiocarbe 300 en localisation	*Garvox 3 G, Nicmyl 3 G*	+++	++/+++	+++
carbofuran 600 en localisation	*Curater (granulés)*	+++	++/+++	+++
carbosulfan 500 en localisation	*Marshal 5 G*	+++		
chlorméphos 500 en localisation	*Dotan (granulés)*	+++	++/+++	+/++
chlorpyriphos 500 en localisation	*Dursban 5 G (granulés)*	++/+++	++/+++	+/++
éthoprophos 4 000 en plein	*Mocap 20 CE (pulvérisation)*	+++	+++	0
fonofos 350 en localisation	*Dyfonate 5 G (granulés)*	++/+++	++/+++	+/++
fonofos + lindane 200 + 100 en localisation	*Dyfonate L 3G (granulés)*	++/+++	++/+++	0
parathion 10 000 en plein	*nombreuses*	++/+++	++	+
parathion + chlorfenvinphos 500 + 500 en localisation	*Birlane mixte (granulés)*	++/+++	++	+
phoxime 600 en localisation	*Volaton 5 , Agridine 5 (granulés)*	++	++/+++	+
terbufos 200 en localisation	*Counter 2 G (granulés)*	+++	++/+++	+/++

* Le traitement au lindane doit être effectué au moins 15 jours avant le semis du maïs.

Remarque : le lindane, le parathion et l'étoprophos sont autorisés sur toutes cultures.

Légende :
- 0 inefficace
- \+ peu efficace
- ++ moyennement efficace
- +++ bonne efficacité

Outre les produits mentionnés dans le tableau, sont aussi autorisés : le *Célathion L granulés* à 8 Kg/ha ainsi que le *Lorsban L 16* et le *Kregan* à 5 Kg/ha, mais ces spécialités aux doses indiquées n'ont pas encore été expérimentées par le Service de la Protection des Végétaux.